



## Règlement du concours ECOLE « Mon EURO 2016 »

SAISON 2015/2016

### ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

A l'occasion de l'UEFA EURO 2016 de football, la Fédération Française de Football (FFF), le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) se sont rapprochés, pour favoriser au sein des écoles, le développement d'actions sportives et culturelles liées à cette compétition internationale de football.

L'appel à projets « **Mon EURO 2016** » a pour objet de valoriser les projets sportifs et culturels menés dans les écoles autour de l'UEFA EURO 2016 de football organisé en France du 10 juin au 10 juillet 2016.

### ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'appel à projets lancé par le MENESR, la FFF et l'USEP vise à récompenser des projets de classe, des projets d'association USEP dûment portés par les équipes éducatives.

Sont éligibles à l'appel à projets, les classes de cycle 3 (CE2-CM1-CM2) ayant participé (ou allant participer) à un cycle football sur le temps d'enseignement obligatoire lors de l'année scolaire 2015-2016.

Les enseignants inscrits dans ce dispositif bénéficieront de soutien : formation, dotations en matériel, outils pédagogiques en contactant le Conseiller Pédagogique Départementale EPS (CPD EPS) et/ou le cadre technique FFF (CDFA) référencé de son comité départemental (district de football), et/ou le délégué départemental USEP. (cf. liste en pièce jointe)

### ARTICLE 3 : Les modalités de participation

L'inscription au concours doit être effectuée sur le site internet : <http://moneuro2016.fr/>

Un lien vers ce site internet est notamment disponible sur les sites du MENESR ([eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr)), de l'USEP (<http://u-s-e-p.org>) et de la FFF (<http://www.fff.fr>).

Le dépôt des productions doit être effectué auprès de la commission tripartite départementale et/ou au comité départemental du football (district de football), plus précisément à l'attention du conseiller départemental du football d'animation du district par email (cf. liste en pièce jointe) et/ou au délégué départemental USEP, avant le vendredi 5 février 2016 à midi.

**Recommandations:** informer le directeur d'école, l'I.E.N (ou son représentant). Etre capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves.

**Notification :** Les jurys départementaux et nationaux se réservent la possibilité de contacter les porteurs de projet pour demander un complément d'information ou une pièce manquante au dossier.



## Règlement du concours ECOLE « Mon EURO 2016 »

SAISON 2015/2016

### ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

- **Projet sportif :**

Réalisation d'un cycle de football ou futsal d'au moins 6 séances et participation à une rencontre (départementale, de circonscription, locale...).

- **Projet culturel :**

Réalisation d'une production artistique en lien avec le thème : « **Quand l'Europe et le football se rencontrent** »

Chaque production doit être transmise sous format numérique selon les caractéristiques indiquées ci-dessous :

Type de fichier	Format	Durée maximum
Photo (10 max)	JPEG, PNG	Non applicable
Affiche – dessin	PDF	Non applicable
Vidéo	.avi, .wmv, .mov, DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv	3 min
Audio	Wav, mp, wma, aac	3 min

Une production transmise sous un format qui n'est pas listé ci-dessous ne sera pas recevable. Une seule production peut être envoyée par projet. Celle-ci peut contenir différents formats numériques mais l'établissement n'a pas à envoyer une production par format.

N.B = lors de l'envoi de la production, préciser le nom de l'établissement + ville, la classe, le nom de l'enseignant.

### ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération

1. Le concours « **Mon EURO 2016** » sera officiellement lancée **le jeudi 4 juin 2015**

#### Pour l'opération menée en 2015/2016 :

1. Phase départementale :

- Vendredi 12 juin 2015 : lancement du concours 2015-2016
- Vendredi 29 janvier 2016 à minuit inclus : clôture des inscriptions
- Vendredi 5 février 2016 à minuit inclus : date limite de réception des productions au niveau district (comité départemental de football) et/ou au niveau départemental
- Du lundi 8 février au vendredi 4 mars 2016 (fonction des zones scolaires) : jurys départementaux
- Vendredi 11 mars 2016 à minuit inclus : transmission des productions départementales lauréates à la FFF par le jury départemental

2. Phase nationale :

- Du lundi 21 mars au vendredi 25 mars 2016 : jury national
- Du mardi 29 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 : annonce des classes lauréates
- Entre le 15 mai 2016 et le 20 juin 2016 : récompense nationale - moment privilégié à Clairefontaine et 1000 places pour l'UEFA EURO 2016 seront réparties entre les lauréats nationaux. Le programme du moment privilégié et détail de la répartition seront communiqués en janvier 2016.



## Règlement du concours ECOLE « Mon EURO 2016 »

SAISON 2015/2016

### ARTICLE 6 : La validation et la présélection des dossiers au niveau départemental

Le dossier sera soumis à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF et de l'USEP lors du jury départemental.

Parmi l'ensemble des projets qui lui sont remontés, le jury départemental sélectionnera les projets à transmettre au jury national. Le nombre de projets pouvant être transmis varie selon le nombre de classes inscrites :

- Plus de 200 dossiers complets : 5 projets peuvent être transmis par comité départemental (district de football)
- Entre 150 et 199 dossiers complets : 4 projets peuvent être transmis par comité départemental (district de football)
- Entre 100 et 149 dossiers complets : 3 projets peuvent être transmis par comité départemental (district de football)
- Entre 50 et 99 dossiers complets : 2 projets peuvent être transmis par comité départemental (district de football)
- Moins de 50 dossiers complets : 1 projet peut être transmis par comité départemental (district)

La commission mixte départementale organisera une valorisation départementale des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et une notification officielle communiquera sur la suite donnée

Sans être obligatoire, la composition du jury départemental ci-dessous est préconisée :

- 6 élèves dont 3 filles et 3 garçons ;
- 2 représentants du MENESR dont l'Inspecteur d'Académie ou son représentant ;
- 2 représentants du district ;
- 2 représentants de l'USEP.

D'autres partenaires locaux peuvent être membres du jury départemental.

Sans être obligatoire, une base d'évaluation selon quatre critères et trois niveaux par critère est préconisée (cf annexe du règlement).

A l'issue du jury, la ou les productions lauréates par district seront à renvoyer à la FFF avant la date limite à l'adresse suivante : [florian.bechon@fff.fr](mailto:florian.bechon@fff.fr)

Les écoles participantes au projet sportif et au projet culturel recevront un kit « Héritage » pour la pratique du football dans la limite des stocks disponibles.

### ARTICLE 7 : Le jury national final

Le jury national sera composé de :

- 3 représentants du MENESR ;
- 3 représentants de la FFF ;
- 3 représentants de l'USEP.

D'autres partenaires du projet Mon Euro 2016 peuvent être membres du jury.

Il appliquera une base d'évaluation selon quatre critères et trois niveaux par critère. (cf annexe du règlement)



## Règlement du concours ECOLE « Mon EURO 2016 »

SAISON 2015/2016

Parmi l'ensemble des projets qui lui sont remontés, le jury national sélectionnera :

- Pour le moment privilégié à Clairefontaine : 2 lauréats
- Pour les places de matchs, le nombre de lauréats sera communiqué en janvier 2016

Une notification officielle des décisions sous format papier sera envoyée à chaque candidature reçue par le jury national.

**Pour le concours 2015/2016, les 2 lauréats du jury national auront pour récompense l'opportunité de vivre un moment privilégié au Centre Technique National de Clairefontaine (dates à déterminer).**

Rappel : Chaque lauréat (groupe, classe ou équipe porteuse du projet) pourra être représenté par 40 personnes incluant les accompagnateurs par établissement au maximum.

La FFF remboursera les frais de transport des lauréats à hauteur de 1000 EUR (mille euros) et prendra à sa charge les frais d'hébergement et de restauration des lauréats.

Les autres lauréats nationaux disposeront de places pour assister à une rencontre de l'UEFA EURO 2016 dans la limite des 1000 places dédiées à cette opération et en fonction de la répartition communiquée en janvier 2016.

### ARTICLE 8 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : [cil.fff@fff.fr](mailto:cil.fff@fff.fr)

### ARTICLE 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours « Mon Euro 2016 » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.



**ANNEXE DU REGLEMENT**

**A l'attention du jury départemental - proposition de grille d'évaluation:**

Critères	Questionnement	Assez bien	Bien	Très bien
Thématique	La thématique est-elle pertinente ? Le choix de la production correspond-il bien aux thèmes proposés (Europe et Football) ?			
Originalité	La production de la classe est-elle originale ? Fait-elle appel à l'imagination ? Fait-elle référence aux « opérations plastiques » ? (reproduire, isoler, transformer, associer, choisir)			
Présentation	La présentation de la production est-elle bien numérisée ? Est-elle équilibrée, lisible et compréhensible ?			
Implication et ressenti	Tous les élèves ont-ils participé ? Les acteurs, danseurs (dans clips ou production dansée ou théâtre) ou auteurs, ont-ils fait preuve d'engagement, de concentration et de conviction ? La production suscite-t-elle l'empathie, le plaisir, l'émotion ou le rire ... ?			

**A l'attention du jury national - grille d'évaluation :**

Critères	Questionnement	Assez bien	Bien	Très bien
thématique	La thématique est-elle pertinente ? Le choix de la production correspond-il bien aux thèmes proposés (Europe et Football) ?			
Originalité	La production de la classe est-elle originale ? Fait-elle appel à l'imagination ? Fait-elle référence aux « opérations plastiques » ? (reproduire, isoler, transformer, associer, choisir)			
Présentation	La présentation de la production est-elle bien numérisée ? Est-elle équilibrée, lisible et compréhensible ?			
Implication et ressenti	Tous les élèves ont-ils participé ? Les acteurs ou danseurs (dans clips ou production dansée ou théâtre), auteurs, ont-ils fait preuve d'engagement, de concentration et de conviction ? La production suscite-t-elle l'empathie, le plaisir, l'émotion ou le rire ... ?			